

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : Admission en non-valeur – budget affaires économiques

La trésorière principale a remis un état d'admission de cotes en non-valeur dont elle n'a pu effectuer le recouvrement, pour des causes diverses :

Année 1997 à 2007 7.872,77 €

Total : 7.872,77 €

Se décomposant comme suit :

Créance minime recouvrable 3,44 €

Liquidation judiciaire 7.164,27 €

Procès-Verbal de carence 705,06 €

Total 7.872,77 €

La trésorière principale demande l'admission en non-valeur et la décharge de son compte de gestion desdites sommes.

La dépense sera imputée au compte 654 : Pertes et créances irrécouvrables du budget affaires économiques.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier » et après en avoir délibéré,

Décide l'admission en non-valeur des sommes susvisées à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'Adjointe déléguée,

Marie-Bernadette LE NEVE.